



PÉRIL ET TRAVAUX RUE DE BOURGOGNE : POINT DE SITUATION

Depuis les désordres structurels survenus en janvier 2022 dans le secteur de la rue de Bourgogne, la Ville d'Orléans s'est engagée de manière continue aux côtés des propriétaires et des occupants concernés. Cette mobilisation de long terme, marquée notamment par la démolition des immeubles situés aux 17, 19 et 21 rue de Bourgogne, entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec le lancement d'un programme de travaux de confortement du sous-sol, destiné à sécuriser durablement le quartier.

À l'issue d'un programme approfondi d'études géotechniques menées tout au long de l'année 2025, et au regard des conclusions formulées par le CEREMA, la collectivité a arrêté le principe d'un chantier de confortement du sous-sol, préalable indispensable à toute stabilisation durable du site. Ces travaux porteront sur les voiries de la rue de Bourgogne et de la rue des Quatre-Fils-Aymon, ainsi que sur l'emprise foncière des immeubles précédemment démolis.

Les interventions projetées poursuivent un objectif prioritaire : garantir la sécurité des usagers, des riverains et des infrastructures. Elles permettront également de sécuriser les réseaux existants, en particulier le collecteur maçonné situé rue des Quatre-Fils-Aymon. Une fois les opérations de confortement achevées, une inspection détaillée de ce réseau pourra être engagée ; selon les conclusions du diagnostic, son remplacement pourra être envisagé afin de réduire durablement la vulnérabilité du secteur face aux risques liés aux mouvements de terrain et aux venues d'eau.

Ce programme de travaux s'inscrit par ailleurs dans une volonté de prévenir tout risque de contentieux ultérieur, notamment en cas d'évolution des désordres constatés, et de préserver les investissements publics à venir, dans la perspective des aménagements programmés au sein de ce quartier à forte valeur patrimoniale.

Le démarrage des travaux est prévu à compter du 16 février 2026, pour une durée prévisionnelle d'environ six mois. Cette phase opérationnelle sera suivie d'un temps de séchage des matériaux injectés, puis d'une campagne de sondages de contrôle à la rentrée 2026, sous réserve d'aléas techniques inhérents à la complexité du chantier.

Le périmètre d'intervention concerne la zone comprise entre les numéros 6 et 23 de la rue de Bourgogne. Le dispositif de sécurité actuellement en vigueur sera maintenu durant toute la durée des travaux.

Les cheminements piétons et les mobilités douces seront assurés exclusivement côté pair. La circulation automobile restera possible à l'entrée de la rue de Bourgogne ainsi qu'en direction de la rue Solférino. Le stationnement demeurera autorisé rue Solférino et rue Coquille, tandis qu'il restera interdit rue de Bourgogne afin de permettre l'accès et l'évolution des engins de chantier.

Les modalités habituelles de collecte des déchets sont intégralement maintenues, sans modification durant toute la période des travaux.